



Rapport pour le Conseil

Numéro du rapport: ENV-04-2023

Sujet : Demande d'appel d'offres pour l'enlèvement de CFC/FREON et matelas

Préparé par : Daniel R. Desforges, Gérant des Infrastructures Environnementales

Révisé par : Marc Legault, Directeur des Travaux Publics

Révisé par : Josée Brizard, Directrice Générale-Greffière

Révisé par : Nadia Lockhart-Knebel, Trésorière

Date de la réunion : le 30 octobre 2023

Contexte

L'attention portée à la préservation de l'environnement et aux pratiques durables s'est considérablement accrue dans le monde entier. Le recyclage, élément central de ces efforts, est devenu essentiel pour gérer les déchets et préserver notre planète pour les générations futures. Ce rapport explore l'importance de l'élimination des gaz CFC/Fréon des appareils et le recyclage des matelas dans nos dépotoirs, en soulignant les avantages pour l'environnement, mais surtout en économisant de l'espace et en prolongeant la durée de vie de nos sites.

Rapport

MATELAS

Ces dernières années, nous avons amélioré notre gestion des déchets en séparant davantage certains produits afin de prolonger la durée de vie de nos sites. En ajoutant un dépôt pour les déchets dangereux, le recyclage des pneus et de l'électronique et la collecte des métaux, nous avons pu économiser de l'espace et faire notre part pour l'environnement. Pour continuer dans cette voie, nous devrions envisager de détourner davantage de produits, et le matelas est une option que nous devons envisager.

Les matelas, lorsqu'ils ne sont pas recyclés, contribuent de manière significative aux déchets des dépotoirs. En les recyclant, cela nous permet une utilisation plus efficace de l'espace limité disponible. Les matelas contiennent souvent des produits chimiques nocifs qui, lorsqu'ils sont laissés dans les dépotoirs, peuvent s'infiltrer dans le sol et les eaux souterraines, ce qui constitue un grave danger pour l'environnement. Le recyclage des matelas permet d'éliminer correctement ces produits chimiques et de préserver nos ressources naturelles. L'année dernière, nous avons estimé que nous avons reçu plus de 150 matelas dans les deux sites pour un total de 300.

CFC/FREON

Le fréon est un gaz réfrigérant largement utilisé entre les années 1930 et 1990. Il fait partie de la famille des hydro chlorofluorocarbures (HCFC) et des chlorofluorocarbures (CFC). Le fréon n'est pas toxique en cas de fuite mineure ou d'inhalation. Cependant, lorsque la dispersion est abondante, il prend la place de l'air respirable et provoque des asphyxies et contribue au réchauffement climatique. C'est pourquoi tout appareil contenant ce gaz doit être vidé avant d'être mis au rebut. Nous tenons des statistiques pour les dernières années sur nos sites. Le nombre d'unités reçues est d'environ 157 par an, sans aucune publicité.

Considérations financières

Des recherches ont également été menées dans divers endroits qui offrent ces services, et le coût par matelas ou appareil, varie en fonction de la taille et de la quantité de gaz. Le coût moyen du recyclage est d'environ 34 \$ à 44 \$ par matelas et de 25 \$ à 35 \$ par appareil. Étant donné le coût élevé du recyclage de ces produits, nous devons trouver une option que les utilisateurs seront prêts à payer et qui ne représentera pas un coût important pour la municipalité. Nous devons également tenir compte du fait que la réduction de la durée de vie d'un dépotoir coûtera plus cher plus tard, et que nous devons prendre des mesures dès maintenant pour minimiser les coûts futurs. Les options pourraient consister à faire payer l'intégralité du coût par l'utilisateur ou, à établir une échelle de prix basée sur la taille pour tous les types de matelas et d'appareils, la municipalité payant la différence.

Ces coûts pourraient être couverts par le frais sur les ordures ménagères dans la réserve pour les services futurs. L'élimination du gaz fréon et le recyclage des matelas dans nos site d'enfouissement ne sont pas seulement un choix responsable, c'est une étape essentielle vers un avenir durable et, surtout, vers l'allongement de la durée de vie de nos sites.

Recommandation

Le département de l'Environnement recommande au Conseil d'accepter ce rapport et de demander des propositions à des entreprises pour fournir ces services. Nous recommandons également d'attendre les résultats de la proposition avant de décider de l'option tarifaire à appliquer aux utilisateurs.

Pièces jointes

Aucun